

# Règlement du Concours « Sportivement courts » CLAP 2 JOURS 2016

## Présentation

Vous êtes cinéaste et vous avez réalisé un court métrage abordant le thème du sport en général ou d'un sport en particulier

## Règlement

**1** - L'association LES INKORRIGIBLES organisent, à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival CLAP 2 JOURS (11 et 12 août 2016), le 2<sup>ème</sup> Concours de films sportifs « Sportivement courts », en partenariat avec l'Office de Tourisme de Méjannes le Clap et le festival de court-métrages de Paris « Courts Devant »

**2** - Le concours « **Sportivement courts** » a pour objet de présenter à Méjannes le Clap lors du Festival de cinéma CLAP 2 JOURS, des court-métrages à thématique sportive.

**3** – Ce concours est ouvert à tout réalisateur de cinéma et productions.

**4** – Les films peuvent être des films de type documentaire ou des films scénarisés..

**5** – Les films doivent être envoyés sous forme de fichier informatique avant le 1er juillet 2016.

- soit en pièce jointe par mail à [lesinkorrigibles@orange.fr](mailto:lesinkorrigibles@orange.fr)

- soit par téléchargement en envoyant le lien par mail

- soit par clé USB par courrier postal à: Les InKorrigibles, Mairie, 30430, Méjannes le Clap

- Une fiche de renseignement signée et datée doit accompagner le fichier du film indiquant :

\*Le nom du réalisateur et son adresse postale, son mail, son téléphone

\*le titre du film, sa durée, son année de réalisation, son financement s'il a eu des sponsors ou une production.

**6** – Un comité de sélection visionnera tous les films envoyés et sélectionnera les films qui seront projetés lors de la séance publique du 11 ou du 12 août dans la salle des Fêtes de la Mairie de Méjannes le Clap.

**7** – Les réalisateurs autorisent le « Festival Clap 2 Jours » à projeter leur film devant le public sans demander de droits de projection.

**8** - Le public présent votera pour le Prix du Public.

**9** - Une caméra Gopro récompensera le film ayant obtenu le Prix du Public.

**10 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.**